

La gazette du Val-Doré

Journal d'information de la commune du Val Doré

N° 2

Septembre 2020

LES NOUVELLES DE LA COMMUNE

INFORMATIONS PERMANENTES



: 02 32 30 11 40

E-mail : mairie.valdore@orange.fr

Permanence Le Fresne : jeudi : de 16h30 à 19h (bureau annexe de la mairie/urbanisme)

Permanence Orvaux : lundi de 14h à 19h jeudi de 9h à 12h

Merci de respecter ces horaires.

INFOS UTILES

- **Location de la salle des fêtes du Fresne**

En raison du protocole sur la COVID 19, la salle des fêtes du Fresne est fermée jusqu'à fin décembre

- **Tri sélectif**

Des dépôts sauvages ont été observés sur la commune. Nous vous rappelons que la déchetterie et plusieurs points de collecte du verre sont à votre disposition :

- Entrée du bois du Charme, Orvaux
- Mairie, Orvaux
- Entrée du Fresne en venant d'Orvaux
- Mesnil Hardray (près de l'ancienne mairie)

- **L'élagage**

Pour assurer la sécurité des personnes et la commodité de passage des usagers (notamment les véhicules lourds de livraison ou de collecte des déchets), nous vous rappelons que les propriétaires riverains doivent obligatoirement élaguer leurs arbres, arbustes ou haies qui débordent sur la voie publique. La végétation ne doit pas cacher les panneaux ou obstruer la visibilité, notamment en intersection. Les branches ne doivent pas non plus toucher les lignes électriques, téléphoniques ou les mâts d'éclairage public. La fibre et le réseau 4G à venir, pourraient s'en trouver notamment perturbés voire interrompus. Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire pour chaque propriétaire dont l'arbre déborde sur une propriété voisine de couper lui-même ce qui dépasse. En cas de plantation mitoyenne, l'élagage est à partager entre les deux propriétaires. Nous comptons ainsi sur votre civisme pour procéder aux travaux nécessaires.

- **Présence de l'espace numérique mobile tous les lundis à la salle des fêtes du Fresne (Voir Flyer joint)**

- **Arrêté municipal sur les aires de jeux du hameau du Fresne, du hameau d'Orvaux et l'espace détente de la mare du Hameau du Mesnil-Hardray**

«[...] -Les aires de jeux sont ouvertes au public, tous les jours de l'année.

Les aires de jeux du hameau du Fresne et du hameau d'Orvaux sont réservées aux enfants de 1 à 10 ans pour les jeux et 11 à 17 ans pour la partie sport.

-Le public est tenu d'utiliser les équipements, selon un usage conforme à leur destination et à veiller à ne pas les détériorer. La libre utilisation des jeux par les enfants est placée sous la surveillance et la responsabilité des personnes qui en ont la garde.

-Les aires de jeux et leurs abords sont interdits aux vélos adultes, rollers, skateboard, cyclomoteurs, quads et motos.

-Est également interdite l'entrée des animaux domestiques. Ceux qui y seraient trouvés errants seront conduits en fourrière. Cet article ne s'applique pas aux chiens accompagnant les personnes malvoyantes ou handicapées.

-Est également interdite l'entrée des animaux domestiques. Ceux qui y seraient trouvés errants seront conduits en fourrière. Cet article ne s'applique pas aux chiens accompagnant les personnes malvoyantes ou handicapées.

-Les aires de jeux sont interdites à toute personne en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants ou dont la tenue ou le comportement est susceptible d'être une source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers.

-Le public est tenu de respecter la propreté des aires de jeux. Les débris doivent être déposés dans les poubelles.

-Il est interdit de : Fumer, consommer des produits stupéfiants, pénétrer dans les aires de jeux avec des bouteilles d'alcool, grimper aux arbres, aux lampadaires ou sur les supports non prévus à cet effet, allumer un feu, faire des inscriptions ou apposer des affiches sur les jeux, bancs ainsi que sur les arbres, émettre des bruits gênants par leur intensité ou leur durée (cris, radios, pétard...) ainsi que les scooters, moto de cross et les mobylettes, détériorer les végétaux et les clôtures en bois.

-Le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté et les infractions au présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites [...] »

Des dégradations ont été constatées, les services de gendarmerie ont été contactés et effectuent des surveillances.

REALISATIONS ET PROJETS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Réalisations :

- L'ECOLE :

Ouverture d'une 4^e classe sur l'école d'Orvaux.
Dans l'immédiat, location d'une classe mobile en attente de la validation du projet définitif. 89 enfants scolarisés à la rentrée 2020. Mise en place d'une étude surveillée et d'activités en garderie avec embauche d'une animatrice.



Projets :

- LA TELEPHONIE MOBILE

Orvaux étant situé en zone blanche, Free Mobile a choisi d'installer une antenne au bout de la rue de la Mairie, à proximité de l'intersection avec la rue du Sec-Iton. L'objectif est une mise en service fin 2020, avec une offre pour tous les opérateurs qui souhaiteront se positionner. L'antenne sera alimentée électriquement par la rue de la Mairie mais nécessite également une connexion par fibre optique. Des travaux de raccordement sont ainsi prévus prochainement sur la Route de Conches (RD 32), du Boshion jusqu'au lieu de l'installation de l'antenne, et en utilisant le réseau télécom existant. Ainsi, les réseaux enterrés et aériens seront réutilisés, avec le remplacement de poteau si nécessaire, notamment dans la traversée de la rue de la Mairie.

- LA FIBRE INTERNET

La fibre optique pour Internet sur la commune du Val-Doré est toujours d'actualité... La société AXIONE est en charge du déploiement pour EURE NUMERIQUE, et nous vérifions actuellement les points de raccordement. Pour que chacun puisse être éligible à la fibre, il est nécessaire que les adresses soient correctement référencées et localisées ; nous avons ainsi procédé à une première mise à jour des adresses mais il est important que chaque habitation comporte son numéro clairement visible depuis la rue. Des plaquettes peuvent être demandées à la Mairie pour ceux qui n'en disposent plus. Cette mise à jour permettra également de résoudre les problèmes de doublons (Impasse de la Brosse, rue de la Mairie...) et d'améliorer la distribution du courrier et des livraisons.

BONNE RENTREE A TOUS !